REGLEMENT DU JEU
« Jeu Concours Duo Nettoyants Effaclar**»**
(Ci-après le « **Règlement** »)

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par L'OREAL SA, société anonyme au capital de 111.855.722,20 euros, dont le siège social est 14, rue Royale 75008 PARIS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 632 012 100, n° TVA intra-communautaire FR 10 632 012 100, agissant pour sa marque LA ROCHE-POSAY.

Ce Jeu est organisé directement sur la plateforme accessible à l'adresse suivante : https://ecampaign.laroche-posay.com/quiz/930118_1221/.html (ci-après la « **Plateforme** »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent Règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent Règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la Plateforme accessibles directement via la Plateforme.

Ce Règlement peut être consulté sur la Plateforme https://ecampaign.laroche-posay.com/quiz/930118_1221/.html pendant toute la Durée du Jeu. Il peut également être adressé, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la Durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante : contact-larocheposay@loreal.co HYPERLINK "mailto:contact-larocheposay@loreal.com"m

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre de ce Règlement, les termes commençant par une majuscule auront les significations suivantes :

« **Gagnant** » désigne le ou la Participant(e) désigné(e) gagnant(e) du Lot par la Société Organisatrice selon les conditions de l'Article 4.1 ;

« Jeu » désigne le présent jeu en ligne « Jeu Concours Duo Nettoyants Effaclar » ;

« **Lot** » désigne le(s) produit(s) ou service(s) proposé(s) par la Société Organisatrice remporté(s) par le(s) Gagnant(s) et détaillés à l'Article 4.2 ;

« Participant » ou **« vous »** désigne le ou la participant(e) au Jeu qui remplit les conditions énumérées à l'Article 3 ;

« Plateforme » désigne la plateforme accessible à l'adresse suivante https://ecampaign.laroche-posay.com/quiz/930118_1221/.html sur laquelle se déroule le Jeu.

ARTICLE 2 : DUREE ET ETENDUE GEOGRAPHIQUE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 8 juillet 2021 à partir de 00h00 au 30 juillet 2021 jusqu'à 23h59 (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques visées à l'Article 3.1 du présent Règlement résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes capables juridiquement (personnes âgées de plus de 18 ans à la date de début du Jeu et non frappées d'une incapacité). La Société Organisatrice pourra vous demander de lui faire parvenir une photocopie d'un justificatif d'identité.

Une seule participation par adresse électronique et par personne est autorisée (même adresse postale, même nom de famille et prénom et même compte utilisateur).

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal). A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

La participation au Jeu se fait exclusivement via la Plateforme.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées au présent article. Vous vous engagez à compléter le formulaire d'inscription de bonne foi, étant entendu que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Vous acceptez que les données que vous nous soumettez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information soient exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

3.2. DEROULEMENT DU JEU

Dans le cadre du Jeu « Jeu Concours Duo Nettoyants Effaclar », le Participant est invité à s'inscrire à la
à s'inscrire au jeu Concours sur la plateforme et de valider son inscription au jeu en renseignant :

- Adresse Email
- Civilité
- Prénom
- Nom
- Date de Naissance

Si vous gagnez, vous serez informé dans un délai de 2 mois après votre participation au Jeu, soit par courrier électronique soit par courrier à l'adresse que vous nous avez communiqué.

3.3. DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Jeu se fait uniquement via la Plateforme (et le cas échéant dans la rubrique/page dédiée) conformément aux instructions décrites sur le présent Règlement. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: contact-larocheposay@loreal.com.

Toute tentative de fraude entrainera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

Il est interdit aux Participants ou à tout tiers, par quelconque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'influencer les résultats par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation du ou des Gagnant(s). Le(s) Lot(s) ne saurai(en)t être attribué(s) à l'auteur ou au bénéficiaire d'une fraude ou de tout autre procédé déloyal.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant.

D’une manière générale, tout Participant s’interdit de publier tout Contenu qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l’image, (ii) permettant l’identification d’une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. (iv) contraire aux conditions d’utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs et une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits.

De même, les Contenus mettant en avant des personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisés.

Les publications feront l'objet d'une modération et d’un contrôle à la discrétion de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la publication contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

Le nombre de Gagnants du Jeu Jeu Concours Duo Nettoyants Effaclar sera de : 100 / CENT GAGNANTS

Un tirage au sort sera réalisé parmi les Participants afin de déterminer 100 Gagnants. Il sera effectué le 4 août 2021.

Le(s) Gagnant(s) désigné(s) obtiendront les Lots définis à l’Article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés qu’ils ont gagné leurs Lots par l’envoi d’un courrier électronique à l’adresse indiquée lors de leur participation dans un délai de 60 / SOIXANTE jours à compter de la désignation du Gagnant.

4.2 LOTS

Chaque Gagnant bénéficiera du Lot suivant :

Deux Gels Moussants :

- EFFACLAR GEL MOUSSANT 400 ML – 12€40, DOUZE EUROS QUARANTE CENTIMES
- EFFACLAR MICRO-PEEL GEL 400ML – 13€90, TREIZE EUROS QUATRE-VINGT DIX CENTIMES

Tout ce qui n'est pas détaillé ci-dessus reste à la charge du ou des Gagnant(s).

Les Gagnants recevront leurs Lots dans un délai 90 / QUATRE-VINGT DIX jours à compter de la réception du courrier électronique/autre moyen de confirmation.

Le Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d’une valeur équivalente.

Nous ne serons pas tenus d’attribuer le Lot, si le Gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent Règlement.

ARTICLE 5 : CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du Jeu, en tant que Participant, vous nous autorisez expressément et gratuitement : à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer votre Contenu en lien avec le Jeu à toutes fins de communication interne ou externe, corporate ou financière, de promotion et de publicité des produits et/ou de LA ROCHE-POSAY, ainsi qu'à toutes fins de relations publiques, et à des fins historiques ou d'archives, du Groupe L'OREAL notamment sur les supports suivants :

- Affichages tout format, en quantité illimitée ;
- Télévision, nombre de diffusion illimitée ;
- Dans la presse papier et magazines, nombre de parution illimitée ;
- Sur Internet (quel que soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Instagram, Facebook, YouTube ou encore Dailymotion),
- Sur tout autre support publicitaire (notamment par voie d'affichage sur lieu de vente et sur les produits de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe (ci-après les « **Supports** »).

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société Organisatrice d'adapter votre Contenu et d'apporter à la fixation initiale toute précision qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'altère pas votre image ou vos propos.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion de votre Contenu via la Plateforme, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de Support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion au public.

Vous déclarez expressément être titulaire des droits sur les Contenus que vous nous transmettrez.

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable cinq (5) ans à compter du transfert des créations sur la Plateforme, pour le monde entier et pour tout type de Support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice et le cas échéant par ses partenaires dument habilités afin de Participer au Jeu et s'abonner à la newsletter.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.
Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des Lots ;
- Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;
- Si vous avez consenti à recevoir des messages de prospection commerciale, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à ce que vous procédiez à votre désinscription ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de les supprimer ou à l'issue d'une période d'inactivité (aucune interaction active avec les marques) définie conformément aux règlementations et instructions au niveau local.

Conformément aux législations et règlementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

COSMETIQUE ACTIVE France
Jeu Concours Duo Effaclar - La Roche-Posay France
30 rue d'Alsace

92300 LEVALLOIS PERRE

Ou à l'adresse électronique suivante :

contact-larocheposay@loreal.com

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Enfin, si vous faites partie des Gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur les Supports votre nom, prénom, âge, ville, civilité pendant une durée de1/ UN ans.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'Organisateur est responsable de la délivrance des Lots valablement et effectivement gagnés ainsi que de la collecte des données à caractère personnel conformément à l'Article 6.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages liées à l'utilisation du réseau Internet, dont, sans que cette liste soit limitative :

- la mauvaise transmission et/ou réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; et
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur fera des efforts pour permettre un accès au Jeu sur la Plateforme à tout moment. Cependant, l'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à la Plateforme et au Jeu qu'il contient. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers. En outre, l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toutes conséquences dans la Participation au Jeu si vous communiquez des informations erronées, approximatives ou incomplètes et, en tout état de cause, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects liés à votre participation au Jeu tels que, de manière non exhaustive, la perte de profits ou de revenus ou la perte de clientèle.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'un Lot par Gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.

Si une défaillance dans le système de détermination des Gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de Gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Lots annoncés dans le présent Règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des Gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les Lots valablement gagnés si la détermination des Gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via la Plateforme. Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement, fera l'objet d'une annonce sur la Plateforme.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante :

L'OREAL SA France
Service Juridique
30 rue d'Alsace
92300 LEVALLOIS PERRET

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

***